



DU FLEUVE À LA BAIE

Soyons informés!

Bulletin d'information de la Direction générale du secteur sud-est (DG-SE)

TABLE DES MATIERES

- Mot du directeur général	1
- Merci aux porte-paroles qui font en sorte que nous arrivons à démontrer de façon admirable toute l'expertise du Ministère	2
- Ça chauffe et bouille sur le territoire de l'Unité de gestion du Grand-Portage	3
- À vos cannes, prêts, partez!	4
- Projet de suivi de l'impact de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans une éclaircie commerciale	6
- La fusion des unités d'aménagement au Bas-Saint-Laurent	7
- Ptéropore andromède : ménage à trois dans nos sous-bois	8
- En 2016, la pépinière forestière de Sainte-Luce célèbre son 50 ^e anniversaire de fondation!	9
- Possibilités forestières 2018-2023 de la région du Bas-Saint-Laurent – Le Bureau du forestier en chef amorce une période de revue externe	10
- Produit, service et activité (PSA) - À qui ça sert? Une si petite donnée, mais combien importante	10
- Planification des communications de la DG-SE 2016-2019	12
- Plan de gestion du saumon 2016-2026	13
- La revue de direction	13
- Reconnaissance importante pour l'équipe informatique DG-SE	14
- Capsule-santé – Parce que votre bien-être au travail nous préoccupe!	15
- Présentation du comité de santé et sécurité au travail (SST)	18
- Accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels - Politique ministérielle et procédure de gestion des plaintes	18
- Capsule linguistique – La banque de dépannage linguistique (BDL), un outil multidisciplinaire	21
- On vous dit	22



Photo : MFFP

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Paul Saint-Laurent, ing. f.

L'hiver fut long et froid, surtout en fin de parcours. Mais dès que la chaleur arrive, les travaux du printemps, la fin des classes et naturellement pour plusieurs, les vacances d'été, on n'y pense plus, on regarde en avant. La machine s'emballa et ne semble jamais ralentir, les semaines s'enfilent l'une à la suite de l'autre et nous voilà encore au début de la saison estivale avec de nouveaux projets qui démarrent et nos équipes qui s'activent sur le terrain.

La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite.

Franck Piccard

Que de travail et de responsabilités sur nos épaules, mais dans cette course folle on réussit à faire un travail extraordinaire! C'est vrai qu'il faut prioriser et même laisser tomber certains dossiers, mais ça fait partie de notre réalité, celle des autres régions et aussi celle de bien d'autres organisations.

Ce qui m'impressionne le plus, c'est à quel point nos deux régions performant dans le réseau régional. Il n'y a pas de recette miracle, il y a derrière cette réussite des gens passionnés, engagés, qui ont à cœur leur dossier; mais également le développement de leur région. Il y a aussi dans cette réussite, la notion incontournable d'équipe, c'est l'addition de nos forces et de nos compétences qui nous permet d'avancer et de nous distinguer.

Félicitations à tous et merci!

Je vous souhaite un bel été, le plein de soleil et d'énergie.





MERCI AUX PORTE-PAROLES QUI FONT EN SORTE QUE NOUS ARRIVONS À DÉMONTRER DE FAÇON ADMIRABLE TOUTE L'EXPERTISE DU MINISTÈRE

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



En effet, depuis mon arrivée en septembre dernier, c'est près d'une centaine de demandes médias et d'entrevues auxquelles ont répondu l'un ou l'une d'entre vous! Je tiens ici à souligner l'engagement, le

professionnalisme et la grande disponibilité que vous accordez à toutes mes requêtes.

En informant la population des travaux réalisés au Ministère, nous faisons la promotion de notre expertise en matière de gestion des ressources forestières et fauniques et nous partageons notre passion pour la protection, la conservation et l'exploitation des ressources afin de maintenir un équilibre dans les écosystèmes.

C'est grâce à votre précieuse collaboration que nous arrivons à livrer aux citoyens des messages intéressants, intelligents et utiles, concernant, entre autres, la grande faune, la pêche sportive, les plans de gestion, les insectes et maladies, les différents projets de recherches ou les travaux menés en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent.

Je vous remercie donc sincèrement de votre implication!



Sébastien Ross, de la DGFa-01, lors du tournage d'une série sur les croix commémoratives, qui sera présentée l'automne prochain sur la chaîne Historia.

Photo : Catherine Geoffrion



Nicolas Harnois, de la DGFa-11, lors du tournage sur le bar rayé en Gaspésie, pour l'émission La Semaine Verte, ainsi que Denis Fournier et Yanick Soulard, de la Direction de la faune aquatique (DFA).

Photo : MFFP

Quoi faire lorsque ça chauffe, ou petits trucs à l'intention du porte-parole qui doit s'adresser aux médias... ¹

La question inattendue, le dérapage et le blanc de mémoire font partie des craintes du porte-parole. Bien que personne ne puisse avoir la prétention de dire qu'elles ne surviendront jamais, ces situations sont heureusement plutôt rares. Certains moyens, avant, pendant et après l'entrevue, permettent de diminuer les risques que de telles situations surviennent.

Avant l'entrevue – Pour limiter les risques que ça chauffe

- Réviser son dossier.
- Peaufiner ses messages principaux.
- Bien comprendre le contexte entourant l'entrevue.
- Identifier à qui l'on parle.
- Demander des précisions au journaliste.

Pendant l'entrevue – Si ça chauffe

- Garder son calme.
- Se contenter de répondre aux questions.
- Réserver son opinion pour soi, éviter le débat.
- S'en tenir à ses messages.
- Rappeler, au besoin, le cadre d'entrevue établi.



Après l'entrevue – Pour limiter les risques que ça chauffe la prochaine fois

- Faire un bref rapport de l'entrevue à la conseillère en communication.
- S'évaluer : cibler ses forces et ses faiblesses.
- Partager son expérience avec ses collègues.
- Ajuster ses messages, le cas échéant.
- Demander un *erratum* ou une rectification au journaliste, si nécessaire.

¹ Informations tirées du document « Discussions sur les relations de presse et le rôle de porte-parole », Nicolas Bégin - DCOM



ÇA CHAUFFE ET BOUILLE SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITÉ DE GESTION DU GRAND-PORTAGE

*Yves Landry, techn. forestier
Unité de gestion du Grand-Portage*

Dans l'Unité de gestion du Grand-Portage, les quelque 200 titulaires de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, sur les terres du domaine de l'État, exploitent plus de 11 000 hectares de forêt, pour un total de près de 3 millions d'entailles.



Depuis les derniers jours de mars, les acériculteurs s'affairent à la récolte de l'eau d'érable et à la transformation de celle-ci. Bien que les travaux de préparation et d'entaillage aient débuté au début de janvier, pour certains, ce n'est qu'à la fin mars que les premières coulées ont été obtenues. La période de récolte pourra s'échelonner jusqu'à la fin avril ou le début mai, selon les conditions climatiques de la région.

Cette activité, autrefois qualifiée d'artisanale et folklorique, est devenue aujourd'hui une véritable industrie dotée de beaucoup de technologie et d'équipements spécialisés. On a juste à penser au système d'osmose inversée, ou aux différents types d'évaporateurs de plus en plus performants qui utilisent le bois ou l'huile. De plus, ces dernières années, les systèmes à granules et même électriques font leur apparition dans les centres de bouillage.



Photo : Diane Chénard

Toute cette activité sur la forêt publique exige beaucoup de contrôle et une bonne gestion de tous les permis nécessaires au bon fonctionnement de ces entreprises. L'établissement des lignes électriques en forêt, le déboisement pour l'enfouissement de la tubulure ou la construction de chemins d'accès nécessitent un suivi. Différents types de travaux sylvicoles, tels que les coupes de jardinage acérico-forestier y sont aussi pratiqués dans les peuplements pour les maintenir en santé.

Au printemps, au moment où la production bat son plein, une inspection des érablières sélectionnées est effectuée pour vérifier si l'ensemble des règles est respecté, telle la vérification du contour d'érablière pour l'entaillage, à savoir s'il est bien délimité sur le terrain et si la superficie allouée au permis est exploitée au complet. La méthode d'entaillage est aussi contrôlée sur le terrain, sur un transect de plus d'un kilomètre dans le peuplement, soit le nombre d'entailles par arbre en fonction de son diamètre au DHP et la profondeur des entailles qui doit être inférieure à 6 centimètres. Depuis quelques années, certains acériculteurs utilisent des chalumeaux de petit diamètre pour limiter l'impact sur les arbres et favoriser la cicatrisation de la blessure causée par l'entaillage.



Photo : Diane Chénard

De plus, lors de l'inspection, une attention particulière est accordée à l'environnement. Par exemple, des vérifications sont effectuées où se trouvent des équipements motorisés et des réservoirs de carburants, au centre de bouillage ou dans les stations de pompage.

Tous les titulaires de permis sont soumis à une inspection, et ce, sur une période de 5 ans.





À VOS CANNES, PRÊTS, PARTEZ!

Valérie Bujold, biologiste

Direction de la gestion de la faune de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Notre collègue Nicolas Harnois à la pêche au bar rayé
Photo : MFFP

Oui, la saison de pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie devrait être bonne en 2016! Premier point à clarifier : les bars rayés que l'on retrouve sur les côtes de la Baie-des-Chaleurs, jusqu'à Gaspé, appartiennent à la population du sud du golfe du Saint-Laurent. Il ne s'agit donc pas de la même population de bars rayés que celle du fleuve, qui fait l'objet d'un programme de réintroduction. Le suivi de l'abondance de la population du sud du golfe, effectué par le Ministère Pêches et Océans Canada-région du Golfe (MPO) dans la rivière Miramichi, a permis d'estimer l'abondance des reproducteurs en 2015 à 301 000 poissons (quoiqu'avec une très grande incertitude).

Pour plus de détails sur ce suivi, je vous invite à lire le rapport complet du MPO à :

[Abondance de reproducteurs et caractéristiques biologiques du bar rayé \(*Morone saxatilis*\) du sud du golfe du Saint-Laurent en 2015.](#)



Une autre information intéressante présentée dans ce rapport, et corroborée par les observations des pêcheurs et les résultats de notre suivi de la pêche en 2015, est l'abondance de plus petits bars, signe du recrutement d'une forte classe d'âge de 2012. On devrait voir apparaître ces poissons dans la pêcherie sportive pour quelques prochaines années. Donc, si vous êtes amateur de pêche, tenez-vous prêt! N'oubliez pas que la pêche commence le 15 juin (jusqu'au 30 septembre), dans un secteur de la zone 21 (voir page suivante). La réglementation pour la pêche est la même qu'en 2015. La période de rétention (limite de prise quotidienne d'un bar/jour) est du 1er juillet au 25 août.

Pour ce qui est du régime alimentaire des bars rayés, toutes sortes d'informations circulent... On peut commencer par dire que son alimentation est très diversifiée! Toutefois, les résultats des études menées par le MPO, dans la rivière Miramichi, ainsi que par le MFFP, au sud de la Gaspésie, sont relativement similaires d'année en année : l'éperlan arc-en-ciel et le gaspareau semblent les proies de prédilection du côté de la rivière Miramichi, alors que chez nous, il s'agit plutôt du capelan (au printemps), des lançons, des épinoches et des petites crevettes de sable (selon le moment de la saison et le lieu). Aucun salmonidé, aucun homard, et seulement quelques crabes communs ont été observés dans les estomacs des bars que nous avons récoltés. Du côté de la Miramichi, un petit nombre de smolts (saumons juvéniles en migration vers la mer) dans une faible proportion d'échantillons stomacaux ont été observés à la fin du mois de mai.

Nos projets de recherche se poursuivent en 2016, avec quelques nouveautés! Entre autres, le projet d'alimentation se déroulera dans des secteurs plus propices à la présence de homards juvéniles, afin de répondre aux interrogations des pêcheurs commerciaux de homards. De plus, nous tenterons d'insérer quelques émetteurs dans des bars rayés qui semblent apprécier les eaux de la Gaspésie et qui prolongent leur présence jusque tard à l'automne...

Que font-ils encore ici?

Où vont-ils?

Passent-ils l'hiver sur nos côtes?

A suivre ...

Bon printemps, bon été





Pour en savoir plus sur la pêche sportive au bar rayé au sud de la Gaspésie :

Pêche sportive au au sud de la Gaspésie

La pêche au bar rayé en zone côtière est permise du 15 juin au 30 septembre dans certains lieux et à certaines conditions :

- Elle est permise dans le secteur correspondant aux eaux de la zone 21 comprises entre l'aval du pont de Campbellton et Cap-Gaspé; (voir carte au verso)
- Un hameçon simple seulement est permis. Un maximum de trois hameçons sur une même ligne peuvent être utilisés;
- Seuls des leurres artificiels peuvent être employés (les appâts naturels sont interdits);
- Tous les bars rayés capturés du 15 au 30 juin et du 26 août au 30 septembre doivent être remis à l'eau;
- Une limite de capture d'un bar rayé par jour est autorisée et il est interdit d'avoir plus d'un bar rayé en sa possession en tout temps du 1^{er} juillet au 25 août. Ainsi, un pêcheur ayant en sa possession un bar rayé doit cesser de pêcher cette espèce;
- Seuls les bars rayés de 50 à 65 centimètres (du bout du museau jusqu'au bout de la queue) peuvent être conservés.

Pêche au Zone 21

Pour plus d'information sur la réglementation en vigueur, visitez le site Web du Ministère : faune.gouv.qc.ca/fr/regles-peche

Forêts, Faune et Parcs

Legende :

- Secteur autorisé dans la zone 21
- Limite des zones de pêche
- Frontière interprovinciale

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec



PROJET DE SUIVI DE L'IMPACT DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE DANS UNE ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

Frédéric Leblanc, ing. f.

David Soucy, ing. f.

Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent

L'éclaircie commerciale des plantations est une activité d'envergure au Bas-Saint-Laurent. Annuellement, nous réalisons ce traitement sur une superficie d'environ 2 000 ha, permettant la récolte d'environ 90 000 m³. Ce traitement vise à éduquer nos peuplements de plantation en répartissant le potentiel de croissance sur un nombre limité de tiges. Il est réalisé selon différentes variantes, soit selon un procédé entièrement mécanisé, partiellement mécanisé ou manuel. Il permet donc de créer et de maintenir plusieurs emplois dans notre région.



En 2013, avec la progression de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans notre région, la Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent (DGFO), en collaboration avec la Direction de la protection des forêts (DPF), s'est

dotée d'une stratégie d'aménagement modulant les travaux en fonction des connaissances recueillies relativement à l'avancée de l'épidémie de TBE. L'objectif étant, entre autres, de poursuivre la réalisation de travaux d'éclaircie commerciale et de nettoyage, et ce, en limitant les risques liés à la TBE sur le peuplement résiduel. Ces orientations permettent également de soutenir un niveau d'emploi acceptable pour les entreprises d'aménagement forestier et répondre aux historiques de travaux liés aux ententes régionales de travaux sylvicoles (ERTS).

Dans ce contexte, un projet d'expérimentation et de recherche a été élaboré et implanté en 2014 afin de mieux documenter l'impact de la TBE sur les travaux d'éclaircie commerciale. Le projet a pour objectif de suivre l'évolution du peuplement suite à la réalisation d'un traitement d'éclaircie commerciale lorsqu'une épidémie de TBE est imminente. Ce projet a été coordonné par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent (CRÉ BSL) en partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la Direction de la recherche forestière du MFFP, la Direction de la protection des forêts du MFFP, l'Université du Québec à Rimouski, FPIinnovations et le Centre canadien sur la fibre de bois de l'Université de Sherbrooke.

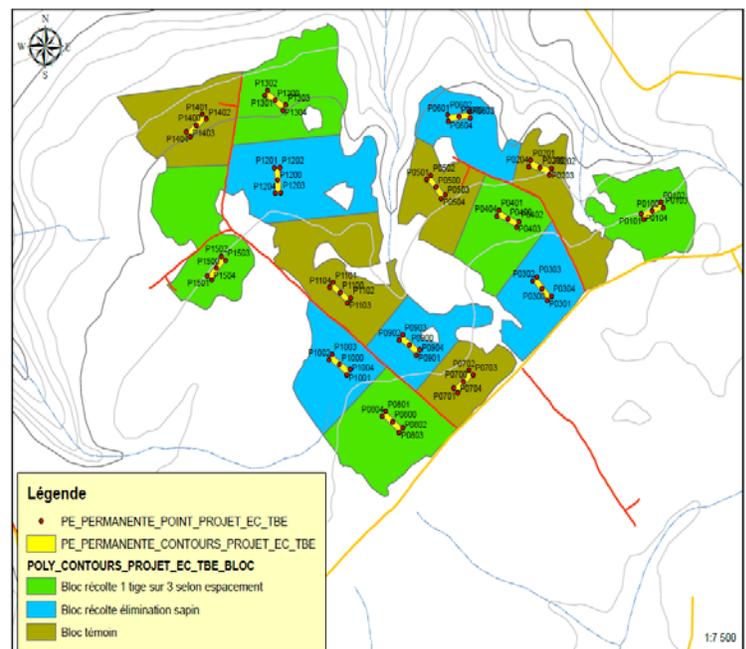
Deux volets sont visés dans le cadre du projet :

- 1- un volet sur la composition forestière du peuplement;
- 2- un volet sur la vigueur du peuplement.

Le dispositif de *La langue de terre* est localisé sur le territoire de la Réserve faunique de Matane dans l'unité d'aménagement 012-54. Le peuplement forestier est une plantation d'épinette blanche homogène de 30 ans, situé sur un site écologique productif, ayant une proportion de sapin baumier de 9 % de la surface terrière totale et n'ayant pas encore été défolié par la TBE, selon les relevés aériens effectués par la Direction de la protection des forêts du MFFP.

Trois prescriptions sylvicoles visant à influencer la proportion de sapin baumier après traitement ont été réalisées dans le dispositif, soit :

- 1- aucune intervention (témoin);
- 2- une éclaircie commerciale avec priorité à l'espacement;
- 3- une éclaircie commerciale avec récolte la plus complète possible du sapin baumier.





LA FUSION DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT AU BAS-SAINT-LAURENT

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*

Le 15 avril dernier, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs annonçait que de nouvelles délimitations d'unités d'aménagement (UA) entreraient en vigueur en 2018 dans certaines régions du Québec, afin de simplifier la gestion de la forêt québécoise. Cette décision fait en sorte qu'au Bas-Saint-Laurent, nous allons donc passer de 6 UA à 2 UA.

5 Questions

Les plus souvent posées
concernant la fusion des UA :

1- Quels sont les avantages d'avoir moins d'UA?

Chaque UA fait l'objet d'une planification forestière pour gérer les interventions en forêt. Réduire le nombre d'UA permet donc de diminuer, notamment :

- ✓ le nombre de plans à confectionner;
- ✓ le nombre de consultations autochtones et publiques;
- ✓ le nombre de rapports de consultation;
- ✓ le nombre de calculs des possibilités forestières.

De plus, comme il y a une Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) par unité ou regroupement d'unités, la fusion va diminuer le nombre de tables et ainsi permettre de concentrer les efforts des intervenants forestiers.

2- Quels sont les avantages d'avoir des UA de plus grande superficie?

L'augmentation de la superficie des UA permet de tirer davantage profit des bénéfices ainsi créés, sur la possibilité forestière, la quantité de travaux à effectuer et la réalisation de la stratégie d'aménagement. De plus grands territoires permettent, entre autres :

- ✓ d'augmenter, sur le plan forestier, les marges de manœuvre pour appliquer les stratégies d'aménagement et atteindre les cibles d'aménagement écosystémique;
- ✓ d'accroître la flexibilité de l'attribution et de la gestion des volumes;
- ✓ d'augmenter la précision statistique, notamment en ce qui concerne les inventaires forestiers et les calculs des possibilités forestières. Cela permet également une certaine économie d'échelle.

3- Quel sera l'impact des nouveaux découpages des UA sur la possibilité forestière?

La fusion d'UA peut avoir un impact positif sur la possibilité forestière, et ce, pour plus d'une raison :

- ✓ uniformisation des structures d'âge;
- ✓ décloisonnement du territoire;
- ✓ optimisation.

4- Pourquoi les propositions de nouvelles délimitations des unités d'aménagement (UA) ne concernent-elles pas toutes les régions du Québec?

À la suite des analyses menées par les différentes directions générales, le Ministère a conclu que les avantages liés à la redéfinition des limites des UA n'étaient pas assez significatifs dans certaines régions et a écarté ces propositions de l'exercice.

Il est à noter que des fusions d'unités d'aménagement avaient déjà été réalisées pour la période 2013-2018 dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Cette région n'a pas entrepris de nouvelles fusions d'UA pour la période 2018-2023.

5- Quel sera l'impact des nouveaux découpages des UA sur la concertation régionale?

Les travaux de concertation régionale concernant la planification forestière sont déjà en cours à la TLGIRT. Les rencontres étaient majoritairement regroupées par plus d'une UA. Pour certains sujets, ces rencontres étaient régionales. Plusieurs membres des TLGIRT étaient présents à plus d'une table. Ces UA, maintenant fusionnées, permettront d'optimiser le fonctionnement des TLGIRT.



*Rédigé à partir d'extraits du document **Foire aux questions**, préparé en collaboration avec l'équipe de la DG-SE et celle de la Direction du soutien à la gestion du régime forestier.*



PTÉROSPORE ANDROMÈDE : MÉNAGE À TROIS DANS NOS SOUS-BOIS

Antoine Richard, biologiste
Direction de la gestion des forêts de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

L'écosystème forestier boréal est d'une éblouissante complexité : des milliers d'espèces de plantes, de vertébrés et d'invertébrés s'y côtoient et y interagissent à différents niveaux. Cette riche biodiversité et la beauté des tableaux offerts par l'agencement des espèces qui la composent ont de quoi ravir les yeux des travailleurs, promeneurs,



La plante est recouverte de poils glanduleux qui lui confèrent une texture collante au toucher

Photo : Pierre Petitclerc - MFFP

chasseurs et autres visiteurs de nos forêts. Une couleur, le vert, domine ces portraits. Normal, les plantes, qui composent l'essentiel du paysage, utilisent un pigment vert, la chlorophylle, pour capter l'énergie solaire et la transformer en sucre par la photosynthèse. C'est du moins la stratégie adoptée par la majorité des plantes (plantes dites autotrophes). Un petit nombre d'espèces, dites mycohétérotrophes, ont toutefois développé une approche diamétralement opposée : au lieu de produire leurs propres

sucres à partir de l'énergie solaire, elles dérobent ceux produits par des végétaux voisins. Le subterfuge est rendu possible par l'intermédiaire des mycéliums de champignons avec lesquels les racines des deux plantes, exploitante et exploitée, forment des associations (mycorhizes). N'ayant pas besoin de recourir à la photosynthèse, les plantes mycohétérotrophes arborent des couleurs allant du blanc au pourpre et prennent le plus souvent des formes inhabituelles leur donnant un air extraterrestre. L'une des plantes les plus remarquables de notre flore appartient à ce groupe. Il s'agit du ptéropore à fleurs d'andromède.

Le ptéropore à fleurs d'andromède (*Pterospora andromedea*) appartient à la famille des éricacées (famille du bleuët). Si ses fleurs et ses fruits rappellent ceux des autres éricacées, les ressemblances s'arrêtent là.

En effet, avec sa grande tige (jusqu'à 100 cm de hauteur) de couleur rougeâtre, sans feuilles, recouverte de poils glanduleux et portant jusqu'à 130 fleurs, le ptéropore à fleurs d'andromède se distingue de toutes les autres plantes de nos sous-bois. Il est donc facile d'identifier la plante lorsqu'on la rencontre, même s'il demeure extrêmement rare de la croiser. Il s'agit effectivement d'une plante excessivement rare au Québec, où l'on a observé environ 25 occurrences. Le ptéropore à fleurs d'andromède est d'ailleurs protégé au Québec, puisque désigné menacé en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. La grande majorité des sites connus pour abriter l'espèce est concentrée dans la région de l'Outaouais. D'ailleurs, dans la flore laurentienne, le frère Marie Victorin l'associe aux bois riches de la vallée de l'Ottawa. Deux occurrences de la plante sont toutefois connues au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Comme nous l'avons déjà expliqué, le ptéropore à fleurs d'andromède est une plante mycohétérotrophe. Ainsi, pour que la plante puisse se développer, un site doit héberger à la fois la plante hôte, soit le pin blanc, et une espèce bien précise de champignon (*Rhizopogon kretzerae*) avec laquelle elle peut développer des mycorhizes. Ce champignon serait lui-même en situation précaire dans l'est de l'Amérique du Nord et sa rareté expliquerait en bonne partie la rareté du ptéropore. L'important recul qu'a connu le pin blanc dans les forêts de l'Est au cours des dernières décennies concourt également à la précarité du ptéropore dans nos régions. Les sites les plus propices pour observer l'espèce sont les forêts dominées par le pin blanc, dans des secteurs en pente et à proximité de l'eau (lac ou rivière). Lors de votre prochain passage dans une pinède, ouvrez l'œil, vous aurez peut-être la chance d'observer le ptéropore à fleurs d'andromède, et de nous rapporter votre observation par une fiche de signalement!



Le ptéropore à fleurs d'andromède peut atteindre une taille impressionnante.

Photo : Pierre Petitclerc - MFFP



EN 2016, LA PÉPINIÈRE FORESTIÈRE DE SAINTE-LUCE CÉLÈBRE SON 50^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION!

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage aux bâtisseurs et à tous les employés qui y ont travaillé au fil des saisons. Nous en profitons également pour parler du rôle important des pépinières publiques au Québec, et particulièrement de celle de Sainte-Luce.

En effet, la pépinière forestière de Sainte-Luce se démarque, entre autres choses, pour sa contribution à l'augmentation du rendement des forêts, en produisant des plants forestiers de qualité, selon les besoins des clients et au meilleur coût possible. Elle peut compter sur une équipe dynamique, en développement continu et à l'avant-garde, et investie d'une mission commune : contribuer aux forêts d'hier et de demain et contrer les effets des changements climatiques.

Inaugurée en 1966, la pépinière forestière de Sainte-Luce fait partie d'un réseau de six pépinières gouvernementales relevant de la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers. Située à quatre kilomètres du fleuve Saint-Laurent, cette pépinière publique de la région bénéficie d'un microclimat qui lui permet de tirer profit d'une période sans gel, de la mi-mai à la mi-octobre. Son territoire couvre une superficie de 269,7 hectares, dont 45 hectares sont cultivés. Pour protéger les productions des forts vents et favoriser l'accumulation uniforme de la neige, un réseau de 25 km de haies composées principalement de cèdres, de pins et de mélèzes a été implanté.

Depuis 2007, la pépinière forestière de Sainte-Luce s'est spécialisée dans la production de plants en racines nues destinés au reboisement des forêts publiques et privées du Québec. Au printemps de chaque année, elle livre donc une moyenne de 3,9 millions de plants à racines nues sur les 7 millions qui sont destinés à des plantations sur des sites avec un niveau élevé de compétition végétale, notamment herbacées.

Depuis sa création en 1966 jusqu'en mai 2015, la pépinière forestière de Sainte-Luce a donc livré plus de 340 millions de plants destinés au reboisement des forêts du Québec. Les plants sont produits sur une période de trois années, pour une quantité totale cultivée de 16 millions. Les principales essences cultivées sont : l'épinette blanche, l'épinette noire et le thuya occidental.

Chaque année la pépinière emploie plus de 225 personnes en période de pointe. La période intensive touche notamment les activités d'extraction, de triage et d'emballage des plants, de la fin avril à la mi-mai et celle du repiquage des plants, de la mi-mai à la mi-juin.

Les forêts du Québec jouent un rôle essentiel sur les activités économiques, sociales et environnementales de toutes les régions et l'équipe de la pépinière forestière de Sainte-Luce est fière de pouvoir y participer!

Le 10 septembre prochain,
une activité porte-ouverte sera organisée
pour célébrer en grand le 50^e anniversaire.
Plusieurs activités sont prévues à l'horaire.
Je vous en reparlerai après les vacances estivales!





POSSIBILITÉS FORESTIÈRES 2018-2023 DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT – LE BUREAU DU FORESTIER EN CHEF AMORCE UNE PÉRIODE DE REVUE EXTERNE

*Philippe Marcotte, ing. f.
Bureau du forestier en chef*

À compter de 2016, les possibilités forestières seront déterminées sur un cycle de 10 ans lorsque de nouvelles données d'inventaire sont disponibles pour un territoire donné. Toutefois, la fusion des unités d'aménagement du Bas-Saint-Laurent entraîne un changement majeur dans la gestion forestière. Des calculs ont donc été repris afin de considérer la fusion d'unités d'aménagement dans les niveaux de récolte possible.

Les possibilités forestières qui seront en vigueur pour la période 2018-2023 seront déterminées à l'automne 2016. Le Bureau du forestier en chef amorce une période de revue externe visant à présenter les prémisses, les méthodes et les outils retenus pour calculer les possibilités forestières des unités d'aménagement de la région du Bas-Saint-Laurent. Les intervenants forestiers de la région sont invités à faire part d'éléments d'information pouvant améliorer la qualité des analyses effectuées. Ces éléments pourraient être pris en considération pour la détermination des possibilités forestières à l'automne 2016.

Une rencontre d'échange se tiendra le jeudi 16 juin 2016. Suite à cette rencontre, une période de 30 jours ouvrables permet de faire part de commentaires sur le sujet à l'attention du Bureau du forestier en chef.



PRODUIT, SERVICE ET ACTIVITÉ (PSA) - À QUI ÇA SERT? UNE SI PETITE DONNÉE, MAIS COMBIEN IMPORTANTE

*Line Ferlatte, techn. administration
Services régionaux administratifs*



Même si l'année financière se termine officiellement le 31 mars, il faut faire connaître toutes les dépenses (temps travaillé (SDT), factures, frais de déplacement, etc.) qui touchent les budgets afin de produire des rapports de dépenses fiables. Cette année, la fermeture officielle de l'année 2015 s'est faite le 21 avril 2016.

Comme vous le savez, la répartition de votre temps et des dépenses est primordiale pour suivre les opérations, les budgets et la reddition de compte, c'est-à-dire la justification des dépenses de nos budgets. Eh oui, nous devons rendre compte de notre travail!

C'est votre travail et la bonne compilation de celui-ci qui permettent d'avoir les budgets appropriés d'une année à l'autre, en fonction des travaux à effectuer !

Provincialement

Afin d'assurer une **cohérence** dans l'inscription des dépenses, le Bureau du sous-ministre associé aux opérations régionales (BSMAOR) est le maître d'œuvre de la coordination provinciale des PSA projets.

Avant d'entreprendre la nouvelle année, voici quelques questions essentielles auxquelles il faut répondre :

- Quels budgets avons-nous cette année?
- Quels budgets supplémentaires seront accordés de chacune des Directions centrales?
- Quels travaux doivent être privilégiés provincialement?
- Quels sont les PSA projets :
 - ✓ qui vont être utilisés cette année en fonction des budgets que nous avons?
 - ✓ qui ne servent plus par rapport à l'an passé?
- Est-ce que chacune des régions a des particularités à considérer?

Et bien d'autres questions encore...





Après que les différentes instances gouvernementales ont répondu aux questions et qu'on a déterminé les orientations ministérielles et planifié les réalisations souhaitées, le BSMAOR doit :

- Effectuer la mise à jour du lexique provincial, c'est-à-dire :
 - ✓ regrouper ou diviser les PSA projets nécessaires;
 - ✓ demander la création des nouveaux projets à la DGSAGIR;
 - ✓ retirer les informations non pertinentes.
- Transmettre l'information dans les diverses régions et en demander la validation;
- Reprendre les commentaires, effectuer la mise à jour du lexique et transmettre la version finale dans les régions.

Régionalement

Lors de la réception du lexique provincial aux SAR, les mêmes étapes de questionnement sont effectuées afin de bien cerner les budgets qui nous seront alloués, ainsi que les PSA projets qui devront être utilisés régionalement. Les étapes suivantes doivent également être effectuées :

- Valider les budgets régionaux (budgets initiaux et budgets supplémentaires prévus).
- Prendre connaissance de la mise à jour du lexique.
- Concilier les différences entre le lexique de l'an passé et celui de l'année courante.
- Valider que les PSA projets régionaux sont bien inscrits et accessibles.
- Demander les ajustements au BSMAOR au besoin.
- Lors du retour du lexique final :
 - ✓ effectuer la mise à jour du lexique régional;
 - ✓ regrouper ou diviser les PSA projets qui seront utilisés régionalement, selon les besoins des directions;
 - ✓ retirer les informations non pertinentes;
 - ✓ effectuer la mise à jour du lexique régional.
- Saisir la codification et l'information au SDT, afin que vous puissiez inscrire vos dépenses de temps à la bonne place.
- Saisir les fiches d'intervention, qui nous permettent de transférer votre temps en argent \$ à SAGIR.
- Produire les différentes notes et procédures pour le début de l'année, afin de vous donner accès aux différents systèmes informatiques.



Cette codification est très importante et permet aux différentes instances gouvernementales de suivre les budgets qui nous sont alloués via SAGIR. Voici quelques exemples de provenance des budgets supplémentaires :

Directions centrales :

- ✓ de la gestion de la faune et de ses habitats;
- ✓ des territoires fauniques structurés et de la gestion intégrée des ressources;
- ✓ de la gestion de la faune aquatique;
- ✓ de la recherche forestière;
- ✓ des inventaires forestiers;
- ✓ de la protection des forêts;
- ✓ de la Direction générale de la production des semences et des plants;
- ✓ des gestionnaires régionaux.

En plus des suivis budgétaires régionaux, d'autres suivis sont effectués par les différentes instances du Ministère :

- ✓ le Bureau du sous-ministre (BSM);
- ✓ le Bureau du sous-ministre associé aux opérations régionales (BSMAOR);
- ✓ les directions des ressources financières (DGRFMGC);
- ✓ les différentes directions centrales.

Comme vous le voyez, il y a plusieurs étapes avant de permettre la saisie en début d'année. La compilation la plus juste possible évite les erreurs de suivis budgétaires et les corrections de transactions longues et fastidieuses!

Il ne faut pas oublier que c'est à partir de ces données et des résultats obtenus que les suivis sont faits et que les budgets sont attribués pour la prochaine année!





PLANIFICATION DES COMMUNICATIONS DE LA DG-SE 2016-2019

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*

En collaboration avec le Comité de direction de la Direction générale du secteur sud-est (DG-SE), nous avons élaboré un plan de communication régional. Ce plan est un outil qui guidera les actions qui seront menées durant les trois prochaines années auprès des employés et des clientèles externes.



À la suite de l'analyse du contexte actuel des communications régionales et ministérielles, des médias et des particularités relatives aux secteurs Faune et Forêts, nous avons déterminé des objectifs de communication. Nous visons ainsi à améliorer nos communications, autant à l'intention des employés, des médias et de nos partenaires, qu'auprès du public en général.

Objectifs

- Favoriser le sentiment d'appartenance des employés au MFFP, en mettant en valeur nos réalisations.
- Améliorer les connaissances des employés relativement aux projets menés par la DG-SE en matière de forêts et de faune.
- Assurer une veille des enjeux régionaux.
- Informer les autres ministères des dossiers stratégiques du MFFP.
- Augmenter la notoriété des programmes et réalisations de la DG-SE auprès du milieu régional.
- Augmenter la crédibilité accordée au Ministère par le milieu régional.
- Améliorer la perception des utilisateurs du territoire forestier concernant les activités d'aménagement forestier.
- Favoriser le partage harmonieux du territoire public entre les utilisateurs.

Nous avons donc déterminé des actions concrètes à réaliser, tant pour les employés que pour nos clientèles externes, dont :

- La production d'un bulletin d'information régional, ainsi que de bulletins présentant la vie sociale de chaque région, deux fois par année;
- La publication plus fréquente de manchettes des dossiers et travaux de la DG-SE sur l'intranet provincial, ainsi que dans les médias sociaux;
- Une approche plus proactive des relations de presse, en proposant des fiches médias complètes à la DCOM, au BSMAOR et au Cabinet pour les dossiers courants;
- Des communications régulières auprès de la clientèle gouvernementale et paragouvernementale, pour présenter les dossiers d'actualité de la DG-SE.

Nous poursuivrons également des actions déjà en place, telles que : l'organisation de rencontres annuelles des employés et d'activités de reconnaissance pour les 25 années de service et les départs à la retraite; les engagements dans le Mois de l'arbre et des forêts et la Fête de la Pêche; les consultations publiques; et le soutien aux publications externes.

Ce plan de communication est en évolution, et les actions s'ajusteront au rythme de nos orientations stratégiques et de notre contexte organisationnel.



Nous vous invitons à soumettre vos idées et commentaires à vos gestionnaires. Pour avoir une vue plus détaillée de ce plan de communication DG-SE, qui sera actualisable annuellement :





PLAN DE GESTION DU SAUMON 2016-2026

Jérôme Doucet, biologiste
Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent



Photo : MFFP



Il est difficile pour quiconque évoluant dans le milieu faunique de n'avoir pas entendu parler du nouveau plan de gestion du saumon annoncé en mars dernier.

Mais savez-vous de quoi il est question dans ce plan ?

En réalité, ce nouveau plan de gestion vient modifier sensiblement le mode de gestion de plusieurs rivières du Québec et vise à s'assurer de la pérennité de la pêche ainsi que la viabilité économique de son exploitation.

Le plan implique également une mise à jour complète des seuils de conservation et des cibles de gestion de chacune des rivières. Cette mise à jour représente la somme des informations amassées depuis le dernier plan de gestion. À l'aide de ces outils, le MFFP entend raffiner son modèle de gestion « rivière par rivière » qui fait tant l'envie des autres provinces canadiennes et de l'étranger.

Les mesures annoncées dans ce plan seront mises en place progressivement, ce qui laissera le temps à la clientèle et aux exploitants de s'adapter aux nouvelles réalités.

Je vous invite à prendre connaissance des détails du nouveau plan en cliquant sur le lien suivant :
http://mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/pdf/plan_gestion_saumon.pdf.



2016

LA REVUE DE DIRECTION

Pierre Pettigrew, coordonnateur en certification
environnementale et forestière
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent
Marie-Christine Adam, coordonnatrice environnement
régional et de la certification FSC
Direction de la gestion des forêts de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Le fonctionnement

Conformément à la norme ISO 14001:2004 qui certifie notre système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts (SGE-ADF), nous devons passer ce système en revue de façon périodique et planifiée, afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace. Cette étape de la boucle d'amélioration continue se nomme la revue de direction.



L'ajout du mot « direction » dans le processus de revue signifie que ce sont les gestionnaires, à tous les niveaux, qui sont responsables de l'analyse des résultats ainsi que des décisions et des actions prises pour modifier le SGE-ADF, en cohérence avec l'engagement d'amélioration continue de notre [politique environnementale](#).

Cependant, même si ce sont les gestionnaires qui sont responsables, nous participons tous au processus de revue de direction. Du technicien forestier au sous-ministre associé, en passant même par nos services administratifs qui contrôlent les ressources requises à la mise en œuvre du SGE-ADF, on y a tous un rôle à jouer. Ainsi, à chaque niveau de l'organisation, en fonction de nos responsabilités respectives, des résultats sont produits et analysés pour chaque activité du domaine d'application du SGE-ADF.

Annuellement, chaque unité administrative analyse les bilans des différents outils du SGE-ADF et évalue sa performance environnementale et d'aménagement durable des forêts par le suivi des indicateurs en rapport avec les processus de travail sous sa responsabilité. L'exercice débute avec les unités de gestion qui prennent des décisions à leur niveau et font des recommandations au niveau supérieur, soit la DGfO. Celle-ci effectue ensuite le même exercice à son niveau et, selon les besoins, prend des décisions et fait des recommandations au comité responsable du processus de travail en cause. Il s'agit de la TTPF pour la planification forestière, le CSOI pour la gestion contractuelle et le suivi/contrôle ainsi que le COMICER pour les aspects plus administratifs du système.



Ultimement, la TDGFo prend des décisions par rapport aux recommandations issues des différents comités et formule des recommandations auprès du CGOR qui réunit le sous-ministre associé et les directeurs généraux. Ces derniers prennent

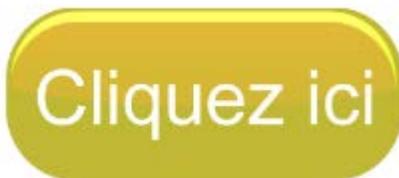
par la suite les décisions de gestion qui commandent des modifications au SGE-ADF et à la politique environnementale en fonction des orientations gouvernementales, des ressources disponibles et des changements de circonstances qui ont pu survenir.

Les actions

Le temps investi dans la production, l'analyse et la présentation des bilans ont été pour certains un investissement important à considérer parmi plusieurs autres responsabilités. D'ailleurs, ceux qui ont assisté aux revues de direction doivent se rappeler que plusieurs constats/recommandations ont été identifiés, ces derniers visant tous un SGE pertinent et efficace pour la DG-SE.

Depuis les revues de direction, nous devrions mettre en œuvre et faire le suivi de ces constats localement et régionalement ... Mais qu'en est-il de nos recommandations provinciales? Qu'en est-il de la révision de nos constats par la haute direction?

La région 01 et la région 11 avaient fait 8 recommandations chacun, pour analyse au niveau provincial. Le tableau présente le cheminement de nos recommandations lors des revues de directions de la haute direction.



RECONNAISSANCE IMPORTANTE POUR L'ÉQUIPE INFORMATIQUE DG-SE

Yvan Lemieux, responsable en information Services administratifs régionaux

Le dossier de migration de l'environnement micro-informatique (MEMI) qui s'est achevé au début de 2016 a été majeur. Sans la synergie (entraide et collaboration) bien présente au sein de l'équipe informatique, ce dossier n'aurait pu être finalisé dans les délais prévus. M. Daniel Richard, sous-ministre associé aux opérations régionales, a tenu à souligner cette réalisation en nous décernant un certificat Reconnaissance.



Félicitations!



France Roy, Cécile Rioux, Yvan Lemieux, Pierre Tremblay, Danny Cayouette, Monique Hallé et Pierre Caron. Il est à noter que même si elle ne fait pas partie officiellement de l'équipe, Jacqueline Riou, du MERN, a contribué grandement au succès de l'opération.

Photo : Paul Saint-Laurent



Migration des serveurs à Windows 2008

Une autre opération importante, mais moins apparente pour la clientèle, s'est achevée en avril dernier. Elle consistait en la mise à jour du système d'exploitation des serveurs de tous les bureaux de la direction (15 sites). Cette opération nous permet de bénéficier d'un logiciel plus récent et de régler un problème d'accès aux fichiers partagés sur les lecteurs réseau.

La prochaine opération d'envergure pour les serveurs devrait débuter au début de l'hiver prochain, à savoir leur remplacement physique. Nous pourrions alors bénéficier de beaucoup plus d'espace sur nos lecteurs réseau, tant pour la géomatique que pour la bureautique. De plus, un nouveau processus de prise de copies de sécurité sera implanté.

Logiciels malveillants



Depuis plusieurs mois, les experts en sécurité de l'information ont remarqué une hausse importante des menaces de logiciels malveillants de type rançongiciel. Ces derniers ont pour objectif de chiffrer les

fichiers d'un utilisateur afin de lui demander une rançon en échange d'une clé qui permettra de les déchiffrer.

Lorsqu'un poste est infecté, le chiffrement se propage sur tous les disques locaux et lecteurs réseau de l'utilisateur. Cet incident mobilise plusieurs ressources informatiques régionales et provinciales afin d'arrêter la propagation.

Des opérations de sensibilisation en matière de sécurité de l'information seront lancées au cours des prochains mois. Déjà, une première [capsule d'information](#) portant sur les logiciels malveillants a été diffusée le 28 avril 2016; elle demeure disponible sur le site intranet du Ministère et je vous invite fortement à la consulter en utilisant l'hyperlien ci-dessus, car vous y trouverez un rappel d'informations très pertinentes pour minimiser le risque de tomber dans un piège. Le 27 mai dernier, le directeur général a d'ailleurs envoyé une note à tout le personnel de la DG-SE à ce sujet.

Nous sollicitons donc votre vigilance constante lorsque vous faites usage des technologies.

De petits gestes simples peuvent faire toute la différence!



CAPSULE-SANTÉ – PARCE QUE VOTRE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL NOUS PRÉOCCUPE!

*Louise Hardy, techn. en gestion du territoire – MERN
Co-présidence employés, CSST Rimouski-Amqui*

Je tiens avant tout à remercier les personnes qui ont bien voulu prendre quelques minutes pour répondre à mon petit sondage maison sur l'interprétation des termes « santé mentale ». Vous l'avez bien deviné, ce sondage ne visait pas à vérifier votre niveau de connaissance sur le sujet, mais à vous sensibiliser à l'importance et aux impacts du phénomène au travail, et aussi au fait que personne n'est à l'abri d'un problème de cet ordre.



La plupart d'entre nous comprennent bien ce qu'est un problème de santé physique. C'est souvent évident : fracture, foulure, tendinite, épicondylite, décapsulite (décapsulite?... La décapsulite est un syndrome très répandu et particulièrement contagieux le vendredi; il se traduit par une frénétique envie de décapsuler sa bière devant sa télé...! Ce syndrome favorise, pour plusieurs, une bonne santé mentale).



Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé mentale est un état de bien-être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux, et de contribuer à la vie de sa communauté. D'autres sites parlent d'équilibre dans tous les aspects de la vie, physique, mental, émotionnel et spirituel.

Les problèmes de santé psychologique associés à la maladie mentale sont peu évidents. Par maladie mentale, on désigne l'ensemble des problèmes affectant l'esprit. Elle se définit par des altérations plus ou moins graves de la santé psychique, par des changements qui affectent la pensée, l'humeur ou le comportement d'une personne, et qui lui causent de la souffrance ou de la détresse. Tout le monde éprouve à l'occasion de la tristesse, des craintes ou des soupçons. Toutefois, de tels sentiments, s'ils persistent ou interfèrent avec la vie de tous les jours, entraînent beaucoup de détresse et rendent difficiles les tâches quotidiennes; elles peuvent être des signes de maladie.



Les maladies mentales, tout comme les maladies physiques, peuvent prendre plusieurs formes, qui peuvent aller de l'anxiété à la schizophrénie.

Préjugés en matière de santé psychologique



Les réponses reçues m'ont fait réfléchir à ma propre interprétation de la santé mentale et j'en ai déduit que c'est beaucoup plus complexe que ce que j'avais à l'esprit. Des mots comme émotions, s'écouter, équilibre, bien être, psychologique, pensée, maladie,

affectivité, comportement, souffrance, conscience, mental, sentiments, état, détresse et celui que je préfère, « prévention », sont ressortis. Tous réfèrent, dans une certaine mesure, à une partie de la définition. Je me suis d'ailleurs aperçue que je préférerais parler de « santé psychologique ». Le terme « mental » est probablement trop utilisé de façon péjorative.

Ainsi, même de nos jours, la maladie mentale fait peur. Elle est souvent associée, à tort, à une faiblesse, à une perte de contrôle ou encore à des événements pénibles. De telles associations semblent suggérer qu'une personne développe une maladie mentale par sa propre faute. Pour une grande majorité de personnes, la maladie mentale est une souffrance soigneusement cachée. La stigmatisation est l'un des principaux obstacles auxquels font face les personnes aux prises avec une maladie mentale. En fait, il s'agit de la principale raison pour laquelle les deux tiers des personnes atteintes d'une maladie mentale ne demandent aucune aide. Seulement 50 % des Canadiens confient à des amis ou collègues qu'un membre de leur famille a une maladie mentale, alors qu'une vaste majorité parlerait sans ambages d'un diagnostic de cancer (72 %) ou de diabète (68 %).

Les impacts

Annuellement, un Canadien sur 7, soit 5 000 000 d'individus utilisent des services de santé à cause de maladies mentales. Chaque semaine, pas moins de 500 000 employés sont incapables de travailler en raison de problèmes de santé mentale. Parmi ces 500 000 personnes, il y a 355 000 cas d'invalidité attribuables à des troubles mentaux. En 2008, les coûts directs associés aux maladies mentales (hospitalisation, soins médicaux, médicaments) ont été estimés à environ 8 milliards de dollars. Selon l'OMS, le nombre de journées de travail perdues pour cette raison dépasse désormais celui des journées perdues à cause de maladies physiques.

Le fardeau de la maladie mentale est 1,5 fois supérieur à celui de tous les cancers réunis. Ces chiffres incluent les années pendant lesquelles les travailleurs n'étaient pas pleinement productifs et les années perdues en raison d'un décès précoce.

Statistiques

Dans la littérature consultée, on affirme qu'un Canadien sur 5 sera touché par des problèmes de santé mentale au cours de sa vie. À l'échelle québécoise, cela représente plus de 20 % des Québécois qui développeront une maladie mentale dans leur vie. Si l'on reporte cette statistique au nombre des personnes visées par mon sondage, c'est 15 personnes que nous côtoyons dans notre milieu de travail qui seront touchées. « C'est beaucoup et c'est proche de nous! ». Dans cette veine de statistiques, des 75 personnes à qui j'ai transmis mon petit sondage, 60 % ont lu le courriel transmis « C'est bon », 17 % ont répondu « C'est encourageant », dont 77 % étaient des femmes (yes!) et 23 % des hommes (bravo messieurs, vous vous en êtes bien sortis!).

Et la prévention, dans tout ça?



Sans être une spécialiste du sujet, j'ai appris par mes recherches qu'il existe deux catégories de facteurs qui peuvent avoir une influence sur la santé psychologique

dans le contexte des activités professionnelles. Les facteurs d'ordre personnel et les facteurs d'ordre organisationnel. Il est d'ailleurs possible de contribuer à développer une bonne santé mentale en agissant sur ces facteurs.





Facteurs personnels

- Le type de personnalité. Les personnes ayant une affectivité positive risquent moins de développer des problèmes psychologiques.
- L'âge et le sexe (on ne réfère ici ni à la quantité ni à la qualité, bien que...!)
- L'état de santé et les habitudes de vie peuvent moduler l'effet du stress.
- Les événements de la vie (divorce, maladie, mortalité, naissance).
- L'environnement social ou familial, qui peut constituer une source de soutien social.
- Les stratégies d'adaptation face aux changements, à la gestion du temps, ou à la capacité d'évacuer son stress.
- La connaissance de soi, de ses limites.



Facteurs organisationnels

- La gestion des changements (stress, conflit, résilience).
- La clarté des rôles de chacun, la charge de travail, la perception de justice.
- La communication, la circulation de l'information, les relations interpersonnelles, l'écoute.
- Le climat et l'environnement de travail (rôles et responsabilité).
- Une pause pour prendre soin de soi (« C'est pas mal comme objectif! »).
- Le soutien social de la part des collègues et des supérieurs.
- La conciliation travail-famille.
- La reconnaissance, la valorisation, l'autonomie (pas simplement par « t'es beau, t'es fin, t'es capable! »).

Notons, de façon générale, les bienfaits et les impacts positifs du respect et du civisme au travail; d'un climat de travail sain et respectueux; de relations interpersonnelles de qualité; de l'importance du plaisir et de l'humour (« ça, ça vient de moi! »); de reconnaître rapidement les manifestations du stress; d'une bonne adaptation aux changements et de la capacité d'exprimer votre reconnaissance.



Conclusion

J'espère vous avoir sensibilisés à l'importance de favoriser une bonne santé psychologique au travail et à l'importance de prévenir l'apparition ou l'aggravation de problèmes de santé psychologique. Nous passons le tiers de nos journées au travail, il est primordial que ce temps soit de qualité.

N'hésitez pas à vous informer et à demander de l'aide, au même titre que vous le feriez pour un problème de santé physique.

Dans le cadre de votre travail ou dans votre vie personnelle, il est impératif de prendre soin de votre santé mentale et de prévenir la maladie. Dans cette optique, votre comité vous recommande de lire toutes ses capsules, courriels, articles ou communiqués. Si ce n'est pas efficace sur votre santé mentale, ce le sera sur la nôtre!

Bon été à tous, et prenez soin de vous dans toutes les dimensions de votre personne.

**PRENEZ SOIN DE VOUS
CAR
VOUS ÊTES UN ÊTRE PRÉCIEUX.**



PRÉSENTATION DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

*Ken Tremblay, ing. f.
Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent
Membre, CSST Rimouski-Amqui*

Santé et
sécurité
au travail



Au nom de l'ensemble des membres du comité de santé et sécurité au travail des établissements de Rimouski et d'Amqui, il me fait plaisir de vous présenter les gens qui constituent cette équipe ayant à cœur votre santé dans le cadre du travail, de même que les rôles et mandats principaux du comité.

Le comité est composé de représentants de l'employeur et des employés. Les membres actuels sont : Diane Chénard (représentante à la prévention pour Rimouski), Louise Hardy, Édith Pilon, Mireille Parent, Mike Roy, Pierre Roussel (représentant à la prévention pour Amqui) et Ken Tremblay. Aux membres officiels s'ajoute Marie-Hélène Santerre pour la rédaction des documents et la logistique de la tenue des comités.

Les principaux mandats du comité sont d'établir les règles de fonctionnement du comité, de préparer et mettre à jour le Programme de prévention, de préparer le plan d'action annuel et d'analyser les cas d'accidents et d'incidents en vue de porter des actions correctives lorsque cela est possible. Les rencontres du comité SST ont lieu au moins 4 fois par année et un système efficace de suivi des actions a été mis en place afin de s'assurer de l'avancement des dossiers.

Enfin, des échanges ont lieu entre les comités des établissements de Rivière-du-Loup et de Rimouski/Amqui afin de partager les bons coups et les pistes de solutions à des problématiques communes.

Merci

Aux membres du comité SST de Rimouski-Amqui pour leur implication, et également à Marie-Hélène Santerre, pour le secrétariat des rencontres du comité.



*Mike Roy, Diane Chénard, Ken Tremblay,
Mireille Parent, Édith Pilon, Louise Hardy
et Pierre Roussel*

Photo : Catherine Geoffrion

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - POLITIQUE MINISTÉRIELLE ET PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*

Le 17 mars dernier, Jenny Poirier, Marie-Claude Laberge et Lise Rodrigue ont donné deux formations, par vidéoconférence. Une sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels et l'autre sur la politique et la procédure de gestion des plaintes.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, c'est :

- Un droit à l'information et à la vie privée;
- Une loi prépondérante;
- Une démarche stratégique (rendre disponible l'information nécessaire à la participation citoyenne aux orientations ministérielles avec des moyens sécurisés et dans le respect de la vie privée);
- Une diffusion de l'information (règlement) et une volonté d'établir des relations fondées sur la transparence, l'accessibilité, le respect et la confiance.



L'accès aux documents

Il est important de préciser que toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public, soit les documents disponibles à la date de la demande. La Loi d'accès aux documents s'applique à des documents et non à des renseignements. Cela prend par conséquent un document, quelle que soit sa forme : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre. De plus, la Loi n'interdit pas d'en créer un. Dans certaines circonstances particulières, ce choix peut être approprié.



La Loi s'applique à tous les documents détenus par le Ministère, et ce, même s'ils peuvent contenir des renseignements :

- ✓ qui ne peuvent être divulgués;
- ✓ appartenant à des tiers;
- ✓ ayant été produits par le Ministère ou pour son compte (incluant des consultants);
- ✓ ayant été produits par d'autres ministères ou organismes publics.

Il est d'ailleurs important d'envoyer tous les documents pertinents à la demande. Seul le responsable peut décider ce qui peut être restreint ou refusé. Le droit d'accès ne s'étend pas aux notes personnelles ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. Attention : les étapes préliminaires à un processus ne sont pas des notes préparatoires.

Le responsable doit avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de réception d'une demande rendre sa décision administrative (incluant les congés, vacances, etc.).

Une seule adresse existe pour faire une demande d'accès : acces.information@mffp.gouv.qc.ca. Alors, si une demande entre dans un secteur, nous devons la rediriger à la Direction du bureau du sous-ministre.



- Le responsable de l'accès est M. Démosthène Blasi.
- La répondante sectorielle pour les opérations régionales est Jenny Poirier.
- Les conseillères en accès sont Lise Rodrigue et Stéphanie Tremblay.
- L'adjointe aux plaintes est Marie-Claude Laberge. **Il est d'ailleurs important de l'informer rapidement de toutes problématiques concernant le protecteur du citoyen.**

La protection des renseignements personnels

Un renseignement personnel est un renseignement qui a rapport avec une personne physique. Cela peut être un renseignement d'identification, de santé, financier ou relatif au travail, à la formation, à la situation sociale ou familiale ou le fait que cette personne soit un témoin ou un plaignant.



ATTENTION à nos courriels, car ils sont accessibles et publics (sauf s'il s'agit d'un échange avec les avocats de la Direction des affaires juridiques ou du Procureur général du Québec).

Une bonne pratique à développer concernant la sécurité de l'information est d'enregistrer nos courriels importants sur GDE, en format message.

Pour en savoir plus, voir dans l'intranet la page : www.intranet/BSMS-MFFP/protection-renseignements/index.asp.



Politique ministérielle de la gestion des plaintes - Procédure de traitement des plaintes



D'abord, quand on parle de plainte, de commentaire ou de dénonciation, on ne fait pas référence à la même chose.

- Une plainte est une insatisfaction formulée par un citoyen à l'égard d'un service reçu du Ministère et pour laquelle une réponse est requise.
- Un commentaire est une remarque ou une observation verbale ou écrite, relativement aux services offerts par le Ministère ou aux responsabilités relatives à sa mission. Il ne sera donc pas traité comme une plainte, mais peut être soumis aux autorités du Ministère pour information et un suivi pourra être donné, le cas échéant.
- Une dénonciation est une information reçue d'un citoyen concernant une irrégularité ou une illégalité commise par un tiers. Elle peut nécessiter un contrôle ou une intervention.

La Politique, qui concerne le personnel ou les services offerts par le Ministère, exclut cependant les situations suivantes :

- Les dossiers qui font l'objet d'une enquête judiciaire.
- La gestion des ressources humaines, les relations de travail ou l'application des conventions collectives au sein du Ministère.
- Le manquement aux règles d'éthique.
- Les demandes d'information ou d'intervention, pétitions reçues de groupes de citoyens, lettres ou courriels abusifs par leur nombre et par leur caractère récurrent ou systématique.
- Les dénonciations ou commentaires.
- Les décisions administratives ayant leur propre processus de révision ou d'appel.



La procédure de traitement de la plainte est la suivante :

- Tout employé du Ministère est susceptible de recevoir une plainte.
- Il doit premièrement tenter de la régler à son niveau;
- Si l'insatisfaction persiste, il doit référer au responsable de la gestion des plaintes, en lui donnant les coordonnées.

À la demande du citoyen, l'employé peut transmettre lui-même la plainte au responsable de la gestion des plaintes, par courriel. Une plainte reçue par la poste peut être numérisée et transmise par courriel également. Notez que si la plainte est verbale, on doit remplir la « fiche de consignation d'une plainte verbale », disponible dans l'intranet à la page suivante : www.intranet/BSMS-MFFP/gestion-plaintes/formulaire/formulaire-plainte.asp.

Si vous avez des problèmes ou des questions qui vous préoccupent, nous sommes là pour vous aider.

Pour conclure, rappelons que le traitement d'une plainte par la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat est le suivant :

- La plainte est transférée à l'adjointe du responsable de la gestion des plaintes.
- Un accusé de réception est envoyé (3 jours ouvrables).
- Un état de situation (faits, lois, règlements et directives concernés; solutions proposées et recommandations) est demandé au secteur : 8 jours ouvrables pour le produire.
- Une analyse est effectuée.
- La réponse est envoyée par écrit : 15 jours ouvrables (le plaignant est informé du recours au Protecteur du citoyen).
- Une copie est envoyée au secteur.



N'hésitez pas à communiquer avec la répondante sectorielle, Jenny Poirier, au BSMAOR.



CAPSULE LINGUISTIQUE – LA BANQUE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (BDL), UN OUTIL MULTIDISCIPLINAIRE

Marie-Hélène Santerre, agente de secrétariat
Direction de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

Cette chronique se veut une synthèse des informations transmises par M^{me} Linda Fortin, du Réseau d'expertise linguistique (REL) de l'Office québécois de la langue française, lors d'une présentation portant sur la Banque de dépannage linguistique, laquelle avait lieu à l'Atrium le 3 mai dernier et était accessible aux régions par vidéoconférence.

La BDL : une mine d'or d'informations



On peut accéder à la BDL par le site de l'Office québécois de la langue française :

www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html

ou encore par l'intranet du MFFP (capsules linguistiques). Bien qu'elle permette de valider l'orthographe des mots, la BDL se distingue du Grand dictionnaire terminologique ou de tout autre dictionnaire conventionnel. Traitant de questions de langue générale, la BDL est une véritable mine d'or d'informations permettant, entre autres, de valider l'emploi d'une préposition, de s'assurer (faire sûr) que le mot choisi n'est pas un anglicisme, de rédiger épïcène, de choisir une citation appropiée.

Un site... trois strates d'information

En accédant au site de la BDL, trois strates d'information s'offriront à vous. Des boutons (Aide, Présentation, FAQ, Liste des articles et Politique éditoriale), des nouveautés (articles publiés dans le mois en cours) ainsi que des modes de recherche : l'index thématique, l'index alphabétique et la recherche textuelle.



Si vous connaissez la nature de votre question, l'index thématique est tout indiqué. Les thèmes abordés sont :

- ✓ la grammaire;
- ✓ l'orthographe;
- ✓ la syntaxe;
- ✓ le vocabulaire (notamment : 118 articles traitant des paronymes, ces mots qui se ressemblent, mais qui ont leur signification propre, tels que écaille/écale, endémie et épidémie);
- ✓ les anglicismes;
- ✓ la ponctuation;
- ✓ la prononciation;
- ✓ la typographie;
- ✓ les noms propres (notamment : toponymes et gentils);
- ✓ les sigles, les abréviations et les symboles;
- ✓ la rédaction et la communication.

Quelque 2 900 articles de vulgarisation sont répertoriés pour faciliter la rédaction ou avoir le « mot juste »!

L'index alphabétique est un autre mode de recherche possible. Si votre interrogation se porte sur l'espacement avant et après une ponctuation, vous cliquez sur la lettre « E » et repérez l'entrée « espacement » dans la liste. En cliquant sur ce lien, des articles s'offriront à vous, dont celui qui vous donnera l'information désirée.

Recherche textuelle



Trucs et astuces pour faire mouche!

Une autre option est de taper directement un mot dans l'encadré de recherche. Si vous n'en connaissez pas l'orthographe exacte, des caractères de remplacement sont prévus afin d'atteindre la cible :

- Le signe du soulignement _ : sert à remplacer une lettre. Il est utile lorsqu'on ne sait pas si le mot s'écrit, par exemple, avec un « m » ou deux. On entrera « po_culteur ». La bonne réponse est pomiculteur.
- Le signe du pourcentage % : sert à remplacer un certain nombre de lettres. Par exemple : rénumérer ou rémunérer? On inscrit « ré%érer » et on lance la recherche. La bonne réponse est « rémunérer ». Attention : il faut être attentif, car « rénumérer » figure aussi parmi les résultats. Il s'agit de la forme fautive, classée par la BDL comme un barbarisme lexical.
- Les crochets [...] : on se demande s'il faut écrire résident ou résidant? On inscrit alors « résid[ea]nt » dans la barre de recherche, la BDL vous fournira des réponses quant aux deux manières de l'écrire. Encore là, il faut s'assurer de retenir la bonne forme.



Devenir membre du REL, ça vous intéresse?

Les membres du REL reçoivent périodiquement des infolettres présentant de l'information terminologique et linguistique. De plus, ils et elles ont accès à un service gratuit de consultations terminolinguistiques réservé.

Pour faire part de votre intérêt, écrivez à : rel@oqif.gouv.qc.ca. Un formulaire d'inscription à compléter vous sera envoyé, il vous suffira de le retourner dûment rempli à cette même adresse.

Parler,
comprendre,
écrire
le français

Peuvent adhérer au REL des personnes qui, au sein de la fonction publique ou parapublique :

- ✓ rédigent ou révisent;
- ✓ croient que la valorisation de la langue française dans l'Administration est une responsabilité partagée;
- ✓ peuvent relayer dans leur milieu de travail l'information terminolinguistique qui leur est transmise par l'équipe du Réseau.

En périphérie

- ✓ [Technologies de l'information](#)
- ✓ [Testez vos connaissances](#)
- ✓ [Jeux linguistiques](#)
- ✓ [Grand dictionnaire terminologique](#)
- ✓ [Banque de noms de lieux du Québec](#)
- ✓ [La capsule](#)

Cela dit, la BDL est un outil de rédaction qui offre un large éventail de possibilités! Espérant que vous vous l'approprierez, quel que soit votre secteur d'activité, je vous invite à la découvrir ou la redécouvrir!

ON VOUS DIT...

*Catherine Geoffrion, conseillère en communication
Direction générale*



➤ Un grand merci à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin. Je vous remercie sincèrement de prendre le temps de partager vos connaissances, vos réalisations et vos expériences avec les employés de la DG-SE. Je trouve toujours aussi passionnant de vous lire et d'en apprendre sur les dossiers fauniques et forestiers et j'ai grand plaisir à vous côtoyer au quotidien.

➤ Un merci chaleureux et particulier à Jacqueline Jean pour son importante participation. Son professionnalisme et son imagination n'ont d'égal que sa bonne humeur et son sens du travail d'équipe!

Merci Jacqueline... tu vas drôlement me manquer.

➤ Vos commentaires et suggestions sur cette deuxième édition sont toujours les bienvenus et grandement appréciés; les adresser à : catherine.geoffrion@mern-mffp.gouv.qc.ca.

La prochaine parution du bulletin d'information

DU FLEUVE À LA BAIE
Soyons informés!

est prévue en

Décembre 2016